

## Article 5 : Composition du jury

Le jury est composé de 6 membres issus du Conseil Municipal, d'un agent du service animation et de 4 enfants de 8 à 14 ans.

Le jury procédera à la visite des illuminations et décorations en journée et de nuit afin d'attribuer les prix ; les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

## Article 6 : Résultats et remise des prix

Les résultats du concours seront communiqués le jour de la Cérémonie des Voeux en Janvier 2021.

20 lauréats seront retenus classés et récompensés selon les modalités suivantes

- Du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> il est proposé indistinctement une somme en numéraire de 500 €
- Du 6<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> il est proposé indistinctement une somme en numéraire de 400€.
- Du 11<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> il est proposé indistinctement un bon d'achat dans une enseigne connue d'une valeur de 300€
- Du 16<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup>, il est proposé indistinctement un bon d'achat dans une enseigne connue d'une valeur de 200€

Le nombre de lauréats sera revu à la baisse si le nombre de candidats inscrits au concours est jugé insuffisant.

## Article 7 : Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire les photos de leurs illuminations et décorations, faire reproduire son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

## Article 8 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

**Renseignements par téléphone au 02 62 51 49 10**

**Service communication**



Vivre avec le covid en restant prudent et  
en respectant les gestes barrières



Se laver  
très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



Saluer  
sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

Évitons les rassemblements de plus de six personnes, ne baissons pas la garde, le virus est toujours là.



# CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL

Chers Palmiplainoises et Palmiplainois,

Pour Noël et les fêtes de fin d'année, la commune se pare de ses plus beaux habits de fête. Les habitations sont chaque année plus nombreuses à s'illuminer pour le plaisir des yeux.

Afin d'être en phase avec notre environnement, nous souhaitons le développement de pratiques respectueuses pour les illuminations de fin d'année.

La ville encourage donc la création d'objets de décoration low-tech (bougeoirs, photophores) utilisant des matériaux recyclés et l'utilisation de technologies permettant de concilier illumination et développement durable.

Pour récompenser l'imagination des habitants la mairie de La Plaine des Palmistes organise un concours de maisons décorées selon les principes suivants :

- Concours ouvert à tous les habitants de la commune de La Plaine des Palmistes,
- Décoration extérieure de votre maison dans l'esprit de Noël,
- Les décorations doivent être visibles de la rue, de 19h00 à 22h00,
- Un jury, composé de membres du Conseil Municipal, du service animation et d'enfants de 8 à 14 ans, récompensera les plus belles décorations selon les critères suivants : esthétique générale, originalité de l'idée, ingéniosité dans la réalisation, efforts en matière environnementale (luminaires à économie d'énergie).

L'objectif de ce concours est d'encourager et de récompenser les démarches individuelles ou collectives qui permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants et de participer à l'animation de notre ville.

*Le Maire*

*Johnny PAYET*



## REGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de La Plaine des Palmistes, immatriculée sous le numéro SIRET 21974006500012 et domiciliée au 230, rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes, organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les différents quartiers de la ville. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune. Il se déroulera du 14 décembre au 2 janvier 2021.

### Article 2 : Inscription

Les participants doivent s'inscrire au moyen du formulaire ci-contre.

### Article 3 : Délai de participation

Les inscriptions doivent être déposées à l'accueil en mairie au plus tard le 14 décembre 2020 . Aucune inscription par téléphone n'est acceptée.

### Article 4: Critères de sélection

Le concours d'illuminations et décorations de Noël prend en compte pour l'évaluation, les critères de notation suivants :

- ⇒ La qualité de l'agencement, le sens artistique et l'originalité des illuminations et décorations de Noël : effet d'ensemble (noté sur 15)
  - ⇒ La visibilité de la rue de 19h00 à 22h00 comme critère d'animation de la voie publique (noté sur 15)
  - ⇒ Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : utilisation d'ampoules et guirlandes à basse consommation (noté sur 20) en s'appuyant sur les sous critères suivants Communiqués par la SPL Horizons Réunion :
- Utilisation d'équipement à haute efficacité énergétique (lm/W)
  - Recours aux technologies solaires
  - Maîtrise du temps de fonctionnement (automatisée ou manuelle)
  - Utilisation d'équipement limitant la pollution lumineuse (ULOR faible) / Positionnement des éclairages
  - Suivi des consommations électriques liées à la mise en place des illuminations (possibilité d'utiliser le compteur numérique et l'application E-quilibre d'EDF si le logement est équipé d'un compteur numérique
  - Gestion des déchets, utilisation d'équipements pérennes dans le temps et réutilisables

### INSCRIPTION AU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

*Bulletin à retourner à l'accueil en Mairie avant le 14 décembre 2020*

